

Convention de mise à disposition de locaux aux associations



Mairie de
Lauzerte

5 rue de la mairie
82110 Lauzerte

05 63 94 65 14

« Espace Points de Vue », 6, rue de la Barbacane / Association Art Points de Vue

conclue dans le cadre d'un prêt gratuit de locaux (article 1875 et s. du code civil)

entre l'association emprunteuse dénommée : **Association Art Points de Vue**

déclarée à la préfecture de : **Montauban**

sous le numéro : **W821001583**

dont le siège social est à : 5 rue de la mairie, 82110 Lauzerte

dont l'objet est de promouvoir des artistes de qualité dans un lieu unique et de véhiculer une image culturelle du village de Lauzerte

représentée par son représentant légal : **M. BONNET Antoine**

en qualité de : **Président**

d'une part

et :

le propriétaire du local, prêteur, dénommé : la commune de LAUZERTE, représentée par son Maire François LE MOING, dûment autorisé par la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020.

- coordonnées téléphoniques : 05.63.94.65.14

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

M. le Maire consent à prêter à titre gratuit le local situé au 6 rue de la Barbacane, bâtiment cadastré AB621

à l'association Art Points de Vue

représentée par son président M. BONNET Antoine

TITRE I : DESCRIPTION DU LOCAL ET DE L'ACTIVITE CONCERNEE

Article 1 : Objet de la convention

La commune décide de soutenir l'association Art Points de Vue dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux ci-après désignés, qui lui appartiennent. La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine privé de la commune. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Paraphe Art Points de Vue

Paraphe Maire

